Coup de cœur pour...
Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 7 décembre 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Cette demande de dérogation mineure rendre réputé conforme les escaliers projetés et un avant-toit à la résidence, qui seront implantés à 0,05 mètre de la ligne arrière du terrain, alors que l'article 55 du *règlement de zonage nº 2022-720 exige une marge de recul minimale de 3 mètres.*

Identification du site concerné : 221, chemin de la rivière-Etchemin, zone 100-A.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 6e jour de novembre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 6e jour de novembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6e jour de novembre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim
Simon Roy